

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS – SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

OBJET : ACTION 5 / 5.1 - Études de programmation Accueil Grand Site (Actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil du Grand Site) – Validation phase programmation

L'an Deux Mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Gérard LARRAT, Any BARTHÈS, Magali BARDOU, Laurence GASC, Hervé BARO, Tamara RIVEL, François MOURAD, Didier CARBONNEL, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Christophe ROBERT

Benjamin ASSIÉ donne pouvoir à Alain COSTE

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Isabelle CHÉSA (supplée par Any BARTHÈS), Maria CONQUET (supplée par François MOURAD), Régis BANQUET, Pascal VALLIÈRE, Magali ARNAUD (supplée par Didier CARBONNEL), Michel PROUST, Didier ALDEBERT, Catherine BOSSIS, Benjamin ASSIÉ, Marie LAVANDIER, Franck DOUCET

ABSENTS : Monsieur Laurent ALBERTI (suppléé par Christophe ROBERT) et Madame Adeline RABATÉ

SECRÉTARIAT DE SEANCE : Magali BARDOU

VU l'étude de faisabilité et de programmation réalisée par le bureau d'étude Maître du rêve en 2016,

VU la délibération n°04-2023 du 15 mars 2023, modifiant le périmètre opérationnel du programme d'aménagement de l'entrée est – retrait parcelle NS2 et conservation des parcelles non bâties y compris les parcelles NP7, NP9, NS1, NS3, NS4, NS5 et AS22 (parcelles privées),

VU la délibération n°05-2023 du 15 mars 2023 pour l'actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil Grand Site,

VU la délibération n°07-2024 du 24 janvier 2024 validant le diagnostic de l'étude présenté par l'Agence Médiéval AFDP et demandant d'approfondir les scénarios présentés en séance,

VU le rendu de la phase 3 Programmation de cette étude en juin 2024,

VU les propositions du COTECH du 6 mars 2025 sur la phase 3 Programmation,

VU la délibération n°17-2025 du 14 avril 2025 décident de ne pas valider la phase 3 Programmation Accueil du Grand Site telle que présentée et demandant des compléments au bureau d'étude Médiéval AFDP,

CONSIDERANT les conclusions du COTECH du 18 septembre 2025 et en accord avec le Bureau syndical du 7 octobre 2025,

M. le Présente présente à l'assemblée, pour validation de la phase 3 Programmation prenant en compte les réserves et demandes du dernier Comité syndical, les propositions suivantes :

- Les programmations et compléments de coût de fonctionnement demandés par le Comité syndical pourraient être intégralement repris et intégrés aux marchés à venir, au fur et à mesure du lancement des opérations de maîtrise d'œuvre et de services dans les phases d'étude préalables. Ainsi la PHASE 3 programmation pourrait être validée avec cette prescription attachée dans les termes de la validation en délibération.
- S'agissant de la demande de Présentation de la PHASE 3 Programmation par le bureau d'étude MEDIEVAL AFDP demandé par le Comité syndical, elle ne semble plus présenter d'intérêt sans la réalisation des compléments qui auraient été produits par MEDIEVAL AFDP comme demandé par le Comité syndical. La demande serait donc abandonnée.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la PHASE 3 – Programmation de l'Actualisation de l'étude de programmation de l'Accueil du Grand Site avec les prescriptions suivantes :

1. Rajout à la Programmation des scénarii suivants issus de la phase 2 validée précédemment

>Scénario 8 - Valorisation d'une zone archéologique sur une partie du parking Tripier – Retenu : l'INRAP est relancé pour la proposition de projet pédagogique, des fouilles archéologiques ponctuelles (chantier école)

>Scénario 9 - Valoriser le quartier Barbacane – Retenu : accompagnement de mise en cohérence des enseignes, des commerces, autres...

>Scénario 12 – Consacrer un espace à Viollet-le-Duc, restaurateur de la Cité dans la seconde moitié du XIXe, qui influença fortement l'évolution des principes et des pratiques de conservation, c'est le « critère II » qui constitue la V.U.E. de la Cité fortifiée qui lui vaut (avec le critère IV) son inscription UNESCO. Le lieu d'un tel espace reste à déterminer.

La programmation et le coût seront détaillés en amont du lancement des projets, en cohérence avec les scénarii déjà validés en PHASE 2 et l'estimation actualisée, relative à la ligne budgétaire inscrite au Plan d'Action du PGS.

2. Intégration dans les cahiers des charges des opérations suivantes d'une demande de calcul des coûts de fonctionnement lorsque ces études seront lancées :

>Opération Bâtiment des moteurs des fontaines de la Cité

>Opérations Rue Trivalle et Parcours des Lices

>Opération Entrée EST aire des maquettes

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Gérard LARRAT

Publication par affichage le :

Le Président,
Gérard LARRAT



Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne
Hôtel de ville - 32, rue Aimé Ramond - 11835 Carcassonne Cedex 9
T. 04 68 77 78 81 - F. 04 68 77 74 93



contact@grandsite-carcassonne.fr
www.grandsite-carcassonne.fr